



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E182078

VALABLE JUSQU'AU 11/03/2026

ÉDITÉ LE 16/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/12/2019
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 16/05/2024
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 87942811800035

Siret : 879 428 118 00035
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3422529

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31820736T

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31820736T

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : AEH ENVIRONNEMENT

6 ALLEE EMILIE DU CHATELET
ZAC OBJECT'IFS SUD
14123 IFS

Téléphone : 0634582810
Portable :

Site Internet :
E-mail : aeh.direction@gmail.com

Responsabilité légale :
HOLDING A.E.H - SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (525 227 294) / MOYA
DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	12/03/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	12/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/02/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/09/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	08/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.